

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CM CHALLANS CARNOT, 190 RUE CARNOT 85300 CHALLANS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 400,00 €.

Sylvine KOHLER, présidente, représentant de la société SPAIR ONE S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 78 IMPASSE PHILIPPE GOZOLA 85000 LA ROCHE SUR YON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
SFK FINANCES	204	204,00 €
PIK INVEST	140	140,00 €
AGA FINANCES	56	56,00 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 02 juillet 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et
approuvé

S. Kohler

Agnès PAQUEREAU
CREDIT MUTUEL ENTREPRISES

[Signature]
Agnès PAQUEREAU
Assistante Commerciale
CME

Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CM CHALLANS CARNOT, 190 RUE CARNOT 85300 CHALLANS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 400,00 €.

Sylvine KOHLER, présidente, représentant de la société SPAIR ONE S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 78 IMPASSE PHILIPPE GOZOLA 85000 LA ROCHE SUR YON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
SFK FINANCES	204	204,00 €
PIK INVEST	140	140,00 €
AGA FINANCES	56	56,00 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 02 juillet 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Agnès PAQUEREAU

JST14

lu et
approuvé

Sylvine Kohler



Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CM CHALLANS CARNOT, 190 RUE CARNOT 85300 CHALLANS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 400,00 €.

Sylvine KOHLER, présidente, représentant de la société SPAIR ONE S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 78 IMPASSE PHILIPPE GOZOLA 85000 LA ROCHE SUR YON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
SFK FINANCES	204	204,00 €
PIK INVEST	140	140,00 €
AGA FINANCES	56	56,00 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 02 juillet 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Agnès PAQUEREAU

JST14

lu et
approuvé

S. Kohler



